
Dons patriotiques en effets d'habillement transmis par les administrateurs du district d'Orléans, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en effets d'habillement transmis par les administrateurs du district d'Orléans, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 281;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39504_t1_0281_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

partie; depuis six semaines, il ne m'a pas quitté dans mes tournées; il faut qu'il ait une poitrine de fer pour avoir tant prêché et chanté comme il l'a fait dans les ci-devant chaires de mensonge, et le tout à la manière des sans-culottes des campagnes. Il a de la famille et il est pauvre. Je désirerais bien que la Convention ne trouvât pas mauvais que je lui fisse une petite gratification ou qu'elle la fît elle-même.

« *Vive la République!* »

« COUTURIER.

« Dans la même tournée, j'ai visité une manufacture d'armes, une de coton et une de papier. Les deux dernières sont supérieurement montées. La première ne s'occupe qu'à nettoyer et dérouiller les vieux canons de fusils, ce qui m'a fait penser qu'il est absolument nécessaire de faire bronzer les canons, car il est impossible que sans cela ils puissent résister à ce frottement qui les use d'une manière incroyable.

« Le reste à une autre fois. »

Les administrateurs du district d'Orléans écrivent qu'ils ont reçu des communes de leur ressort, pour les défenseurs de la patrie, depuis le 12 juillet dernier, 2,465 liv. 3 s. en assignats, un habit uniforme, 2 vestes, 57 paires de souliers, 71 chemises, 4 mouchoirs de poche, 4 paires de guêtres blanches, une paire de guêtres noires, une paire de guêtres grises, une paire de bas de laine, 2 paires de gants, 4 fers de cheval, un pantalon, 3 gibernes, 4 coupons de toile, 5 culottes dont une de Nankin, une croix de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district d'Orléans (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Orléans, le 5 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous t'envoyons ci-joint un extrait du registre tenu à notre secrétariat, conformément à la loi du 23 mars dernier, pour l'inscription des contributions volontaires destinées par les communes de notre district à l'équipement et habillement des défenseurs de la patrie.

« Il résulte de cet extrait que nous avons reçu, depuis l'état que nous t'avons adressé, le 12 juillet dernier (vieux style) :

- « 1^o 2,465 liv. 3 s. en assignats;
- « 2^o 1 habit uniforme;
- « 3^o 2 vestes;
- « 4^o 57 paires de souliers;

- « 5^o 71 chemises;
- « 6^o 4 mouchoirs de poche;
- « 7^o 4 paires de guêtres blanches;
- « 8^o 1 paire de guêtres noires;
- « 9^o 1 paire de guêtres grises;
- « 10^o 1 paire de bas de laine;
- « 11^o 2 paires de gants;
- « 12^o 4 fers de cheval;
- « 13^o 1 pantalon;
- « 14^o 3 gibernes;
- « 15^o 4 coupons de toile;
- « 16^o 5 culottes, dont une de nankin;
- « 17^o 1 croix de Saint-Louis.

« Conformément à l'article 4 de la loi précitée, nous avons versé la somme de 2,465 liv. 3 s. dans la caisse du receveur du district d'Orléans, dont nous joignons ici un duplicata de son récépissé, attendu que nous avons adressé directement au ministre le reçu de ce receveur.

« A l'égard des objets énoncés aux quinze dernières colonnes de l'état ci-joint, nous les garderons en dépôt jusqu'à ce que le ministre en ait disposé.

« Nous te prions de présenter le plus tôt possible cet état à la Convention nationale pour la mettre à portée de payer, aux communes de notre ressort qui y sont indiquées, le tribut d'éloges que paraît mériter leur zèle patriotique.

« Nous aurions désiré que ce don fût plus considérable, mais le fléau terrible qui a eu lieu le 31 mai dernier, en ravissant nos espérances, a totalement ruiné les cultivateurs de notre territoire qui est presque tout vignoble. Nous t'observons néanmoins que quelques contributions de la même nature que celles que nous t'annonçons doivent nous être déposées incessamment et, dès qu'elles nous seront remises, nous nous empresserons de t'en donner avis.

Les républicains composant le directoire du district d'Orléans,

« LAMBERT, *vice-président*; CRETTE, COUVIERAC; AIGNAN, *secrétaire*. »

Extrait du registre tenu au secrétariat du district d'Orléans, conformément à la loi du 23 mars 1793, pour l'inscription des contributions volontaires destinées par les communes de ce district à l'équipement et habillement des défenseurs de la patrie (1).

Fay, 4 paires de souliers, 1 paire de guêtres grises;

Marcilly, 126 liv. 16 s. en assignats;

Saint-Jean-Leblanc, 41 liv. 5 s. en assignats;

Saint-Jean-de-Braye, 585 liv. 7 s., 1 chemise;

La Ferté, 845 liv. 5 s., 1 paire de souliers, 1 paire de guêtres blanches, 4 fers à cheval;

Donnery, 60 livres;

Bon, 34 liv. 15 s.;

Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, 90 liv. 5 s.;

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, 148 livres;

Sigloy, 33 liv. 10 s.;

Checy, 7 paires de souliers, 1 chemise;

Châteauneuf, 500 liv., 1 habit, 2 vestes,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 193.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.